RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF DE PREVISION DES RISQUES CLIMATIQUES

2027GTE02

Date et heure limites de réception des offres :

MERCREDI 9 DECEMBRE 2026 A 12:00

AGGLOMERATION D'AGEN
8 rue André Chénier
47916 AGEN CEDEX 9
Tél : 0553696867

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF DE PREVISION DES RISQUES CLIMATIQUES
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	4 ans
	Négociation	Possible
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclatures 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4 - Contenu du dossier de consultation 5
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 - Transmission électronique 8
6.2 - Transmission sous support papier 10
7 - Examen des candidatures et des offres 10
7.1 - Sélection des candidatures 10
7.2 - Attribution des marchés 10
7.3 - Suite à donner à la consultation 11
8 - Renseignements complémentaires8 - Renseignements complémentaires 12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
8.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la **MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF DE PREVISION DES RISQUES CLIMATIQUES.**

Lieu d'exécution : le territoire de l'Agglomération d'Agen , comprenant 44 communes.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : **la procédure adaptée ouverte.** Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclatures

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90714100-6	Systèmes d'information environnementale

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Code famille	Libellé
BM001	Autres systèmes d'information et télécommunications y compris télé-alerte et prévisions météorologiques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- **Le règlement de la consultation** (RC) ;
- **L'acte d'engagement** (AE) et son annexe :
    * Désignation des cotraitants et répartitions des prestations ;
- **Le cahier des clauses administratives particulières** (CCAP) ;
- **Le cahier des clauses techniques particulières** (CCTP) ;
- **La décomposition du prix global forfaitaire** (DPGF) ;
- **Le cadre du mémoire technique** justificatif des dispositions prévues par le candidat pour l'exécution du contrat ;
- **Le cadre du mémoire environnemental** justificatif des dispositions prévues par le candidat pour l'exécution du contrat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante :

https://www.agglo-agen.net/marches-publics

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Le cas échéant, ils devront communiquer les références de la consultation à l'occasion de laquelle ils ont fourni ces informations.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Pour présenter leur candidature, ***les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1*** (lettre de candidature) ***et DC2*** (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, ***soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).***

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe, *au format Word*	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), *au format Excel*	Non
Le mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat : 1. **Présentation de l'équipe projet affectée à l'exécution du marché,** comprenant l'organigramme fonctionnel nominatif, les qualifications, les compétences, les titres professionnels, les expériences et les responsabilités des intervenants, ainsi que leurs références sur des prestations similaires. 2. **Présentation de la méthodologie proposée pour la réalisation des prestations**, incluant l'organisation, le planning prévisionnel, les moyens techniques de l'interface cartographique et les modalités de maintenance et de suivi des prestations. 3. **Présentation de références pertinentes portant sur des missions comparables**, en précisant pour chacune la nature et le périmètre de la prestation, la période de réalisation ainsi que les principaux résultats obtenus.	Non
Le mémoire environnemental justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat : • **Présentation des mesures mises en œuvre pour limiter les déplacements professionnels** dans le cadre de l'exécution du marché, en privilégiant le recours aux réunions à distance lorsque celles-ci sont compatibles avec les exigences de la prestation. • **Présentation des actions proposées pour maîtriser l'impact environnemental** des traitements et des échanges de données numériques, notamment par l'optimisation des volumes de données transférés et stockés ainsi que des ressources informatiques mobilisées, tout en garantissant la qualité et la fiabilité des prévisions climatiques.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.agglo-agen.net/marches-publics.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Offre pour : **MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE PREVISION DES RIQUES CLIMATIQUES (2027GTE02)**

COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR

Nom du candidat : ……..
N° SIRET : ……..

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être déposée contre récépissé ou transmise par lettre recommandée avec AR à l'adresse suivante :

AGGLOMERATION D'AGEN
Service Commande Publique
8 rue André Chénier
47000 AGEN

Horaires d'ouverture des bureaux : **du lundi au vendredi 8h30-12h00 13h00-17h30 (17h le vendredi).**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée, au stade du dépôt de l'offre, dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pour le dépôt dématérialisé des offres, le profil d'acheteur met à disposition une documentation via l'adresse : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf.

En cas de difficulté, les soumissionnaires peuvent contacter le support fournisseurs au 08.92.14.00.04 ou par mail support-entreprises@aws-france.com.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations, *apprécié au regard du montant total TTC de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).*	**50.00 %**
2- Valeur technique, *évaluée à partir des éléments du mémoire technique justificatif remis par le candidat*	**40.00 %**
2.1- Pertinence des moyens humains affectés à la prestation (qualité et titres professionnels)	*15.00 %*
2.2- Pertinence de la méthodologie et des détails de mise en œuvre technique de la prestation, des modalités techniques de l'interface cartographique et du contrat de maintenance proposé	*15.00%*
2.3- Qualité des références pour ce même type de prestations	*10.00 %*
3- Performances en matière de protection de l'environnement, *évaluées à partir des éléments du mémoire environnemental remis par le candidat*	**10.0 %**
3.1- Pertinence des mesures proposées pour limiter l'impact environnemental des déplacements professionnels dans le cadre de l'exécution du marché, notamment par le recours privilégié aux réunions à distance lorsque celles-ci sont compatibles avec les besoins de la prestation.	*5.00%*
3.2 – Pertinence des mesures proposées pour réduire l'impact environnemental des traitements et des échanges de données numériques, notamment par l'optimisation des volumes de données transférés et stockés ainsi que des ressources informatiques mobilisées, dans le respect des exigences de qualité et de fiabilité des prévisions climatiques.	*5.00%*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations, avec un à trois candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées les meilleures. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, y compris sur le prix. Elle se déroulera via la plate-forme AWS ou par audition des candidats, selon la complexité des éléments sur lesquels porte la négociation.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **7 jours.**

8 - Renseignements complémentaires8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.agglo-agen.net/marches-publics.

Cette demande doit intervenir au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, **4 jours** au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Pour toute difficulté liée à la plate-forme AWS, les candidats peuvent contacter le support Fournisseur :

- Par téléphone : 08.92.14.00.04
- Ou par courriel : support-entreprises@aws-france.com

Ils pourront également en cas de difficulté, contacter **Mme Ingrid BASCANS** (service commande publique), **de préférence par courriel** ingrid.bascans@agglo-agen.fr ou par téléphone au 05.53.69.68.64.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX
9 rue de Tastet - CS 21490
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX
9 rue de Tastet - CS 21490
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA DE BORDEAUX
DREETS Nouvelle Aquitaine – Pôle C
Cité Administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (Stéphanie MARCON)